

Document:	<u>EB 2018/125/R.4/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>3 c)</u>
Date:	<u>7 décembre 2018</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Information**

Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance

Additif

1. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations complémentaires ci-après concernant le Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) dans le cadre de FIDA10 et de FIDA11. On trouvera également dans le présent additif des informations générales relatives à la recommandation présentée dans la partie V du document EB 2018/125/R.4, au titre de laquelle le Conseil est invité à approuver des pourcentages différenciés de financement pour les pays admis à bénéficier du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD)¹.

I. Mise en œuvre du SAFP dans le cadre de FIDA11 (2019-2021)

2. Au cours de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), plusieurs engagements ont été pris afin que les ressources du Fonds soient allouées de manière à garantir un niveau d'efficacité optimal et à porter une attention accrue aux pays les plus pauvres. Le principe de sélectivité a été introduit sur la base de critères concertés visant à accroître la probabilité d'utilisation des allocations initiales par les pays. Des engagements ont également été souscrits concernant la part des ressources de base à allouer aux différents groupes de pays. L'application des critères de sélectivité a permis de réduire le nombre de pays d'une centaine à 80 pays admissibles et, ce faisant, d'affecter de manière ciblée les ressources de base du FIDA aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les allocations sont conformes aux engagements de FIDA11 (voir tableau 1).

Tableau 1

Engagements relatifs aux allocations de FIDA11 (part des ressources de base)

<i>Part des ressources de base</i>	<i>Part des ressources de base allouée au titre de FIDA11</i>	<i>Engagements</i>
Afrique	62%	50%
Afrique subsaharienne	59%	45%
PFR et PRI, tranche inférieure	90%	90%
PRI, tranche supérieure	10%	10%
Pays présentant des situations de majeure fragilité	29%	25-30%
Pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables	65%	≈ 66%

Acronymes: PFR = pays à faible revenu, PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

¹ Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2019; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 d'IOE; et rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFP.

3. On trouvera à l'annexe I les allocations par pays approuvées pour FIDA11 (2019-2021). Le tableau 2 présente les allocations combinées par région.

Tableau 2

Allocations de FIDA11 par région

<i>Division régionale</i>	<i>En millions d'USD</i>	<i>Pourcentage du total des ressources</i>
Asie et Pacifique (APR)	928,37	28
Afrique orientale et australe (ESA)	911,40	27
Amérique latine et Caraïbes (LAC)	251,37	8
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN)	406,85	12
Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA)	827,00	25
Total	3 325,00	100

4. Pour les 80 pays sélectionnés pour FIDA11, les allocations calculées au titre du SAFP ont été établies à l'aide de la formule approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2017. Pour cinq pays (tableau 3), la direction a proposé de plafonner les allocations ainsi calculées en s'appuyant sur les éléments suivants: i) analyse économique et technique de la dette du pays contractée à des conditions favorables et autres que favorables et/ou ii) inquiétudes relatives à la capacité d'absorption du pays, soit parce qu'il affiche de faibles taux d'utilisation des prêts consentis précédemment par le FIDA, soit parce qu'il traverse actuellement une crise ou un conflit. Conformément aux directives du SAFP, les allocations minimales et maximales ont également été appliquées.
5. Si l'on combine les allocations de FIDA11 calculées à l'aide de la nouvelle formule décrite ci-dessus et la répartition historique des financements accordés au titre du CSD aux pays fortement et moyennement surendettés, la part des ressources totales affectée sous forme de dons au titre du CSD aux pays admis à en bénéficier s'élève à 24,6%, conformément aux modalités d'exécution du CSD approuvées par le Conseil d'administration en 2007². Or, ce pourcentage est nettement supérieur aux 16,7% prévus par la direction dans le cadre financier pour FIDA11, qui a été conçu pour garantir la viabilité financière du Fonds. Cette augmentation de la part des dons accordés au titre du CSD s'explique en grande partie par le recentrage opéré sur un nombre restreint de pays, ainsi que par la principale orientation motivant les changements apportés à la formule du SAFP, à savoir cibler les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
6. Par conséquent, pour respecter les 16,7% affectés au CSD dans le cadre financier de FIDA11 – condition essentielle pour assurer la viabilité financière du Fonds à long terme –, la direction propose d'ajuster la part des dons accordés au titre du CSD aux pays admis, tout en maintenant le montant global des allocations prévues pour ces pays dans le cadre de FIDA11. Il est proposé d'apporter deux ajustements aux pourcentages de financements accordés sous forme de dons aux pays qui remplissent les critères requis par le CSD: i) les pays qui pouvaient précédemment prétendre à recevoir l'intégralité de leur allocation sous forme de dons recevront désormais 80% de leur enveloppe sous cette forme, les 20% restants étant mis à disposition à des conditions particulièrement favorables; ii) les pays qui pouvaient prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons et 50% sous forme de prêts à des conditions particulièrement favorables recevront désormais 27% de leur financement sous forme de dons et 73% sous forme de prêts à des conditions particulièrement favorables. Il convient de noter que, pour fixer les pourcentages ci-dessus, le FIDA a pris en compte le poids et la soutenabilité de la dette dans les pays en situation de surendettement, en s'appuyant sur le classement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Si ce barème proportionnel de

² Document EB 2007/90/R.2.

libéralité est appliqué dans le cadre du CSD, la part totale des dons accordés au titre de ce dernier s'établira à 17% du total disponible pour le programme de prêts et dons de FIDA11³. Cet ajustement des allocations de FIDA11 est illustré par région et par pays à l'annexe I.

7. Il convient de noter que, conformément aux conditions prévues dans le document précité régissant le CSD (2007), il était préconisé d'appliquer un barème fixe de 0%, 50% et 100% pour déterminer la part des financements accordée sous forme de dons revenant respectivement aux pays faiblement, moyennement et fortement surendettés. Cela dit, le document précisait également que le FIDA devrait examiner les tendances et les données d'expérience des autres institutions financières internationales. À cet égard, il est à noter que la question de l'application de pourcentages variables aux pays en situation de surendettement fait actuellement l'objet d'intenses débats dans d'autres institutions financières internationales. À la lumière de ce qui précède et, en particulier, compte tenu de ses engagements au titre du cadre financier pour FIDA11, la direction propose de modifier les pourcentages initialement prévus pour honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre de FIDA11. Dans le cas où un pays admis à bénéficier des conditions du CSD ne souhaite pas accéder à la part de l'allocation disponible à des conditions particulièrement favorables (voir avant-dernière colonne de l'annexe I), ces ressources seront réallouées conformément aux modalités prévues dans la méthode du SAFF. Selon les engagements de FIDA11, la part des ressources du SAFF pouvant être réallouée est plafonnée à 10%; la direction s'attachera à respecter cette limite, étant entendu qu'elle variera en fonction du degré d'utilisation des allocations par les pays et, en particulier, des facteurs précités.
8. L'approche décrite ci-dessus permet au FIDA de maintenir les montants des allocations par pays, déterminés par une application transparente de la formule de calcul du SAFF pour FIDA11, tout en confortant les hypothèses sous-tendant le cadre financier pour FIDA11, ce qui participe à la préservation de la viabilité financière à long terme du Fonds. Outre les allocations au titre du SAFF, l'annexe I présente toutes les variables utilisées pour calculer les notes attribuées aux pays dans le SAFF pour 2018.

Tableau 3

Allocations plafonnées proposées pour FIDA11 (en USD)

Région	Pays	Allocations pour FIDA10	Utilisation pour FIDA10	Scénario avec application de la formule	Montant plafonné
APR	Afghanistan	25 000 000	25 000 000	67 333 572	50 000 000
APR	Viet Nam	86 476 565	43 000 000	78 619 044	43 000 000
ESA	Tanzanie (République-Unie de)	58 800 245	0	86 703 334	58 800 000
NEN	Tadjikistan	24 580 981	30 660 000	39 335 992	25 000 000
NEN	Yémen	32 113 980	0	21 417 009	10 000 000

9. On trouvera à l'annexe II une description détaillée des évaluations de la performance du secteur rural pour 2018, correspondant aux critères d'évaluation définis dans le document EB 2017/121/R.3. C'est sur la base de ces évaluations que sont calculées les notes de performance du secteur rural utilisées pour noter la performance des pays. Ces notes servent de variable dans le calcul de la note de performance des pays et des allocations par pays du SAFF.

³ Cet ajustement de la répartition des financements disponibles pour le CSD se rapporte au SAFF de FIDA11 et n'est donc pas applicable aux ressources restantes disponibles au titre des allocations de FIDA10, situation pour laquelle les pourcentages actuels retenus pour les pays correspondant aux critères du CSD sont maintenus.

II. Mise en œuvre du SAFF dans le cadre de FIDA10 (2016-2018)

10. Le cycle de FIDA10 s'achèvera à la fin de 2018. Depuis décembre 2015, date à laquelle la direction a présenté pour la première fois les allocations du SAFF pour FIDA10 au Conseil d'administration, 18 pays sont sortis du cycle: République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Vanuatu, Botswana, Maurice, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela, Arménie, Yémen, République démocratique du Congo, Congo, Gambie et Guinée-Bissau.
11. Pendant le cycle de FIDA10, les plafonds appliqués par la direction étaient fonction de la capacité d'absorption des pays et de la performance du portefeuille. Au cours de FIDA10, des plafonds ont été fixés pour les pays suivants: Afghanistan, République démocratique populaire lao, Népal, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Malaisie, République démocratique du Congo et Nigéria.
12. Pour la première fois, au cours de FIDA10, la direction a procédé à quatre réallocations, à compter de la deuxième année du cycle (2017), conformément aux recommandations issues de l'évaluation au niveau de l'institution du SAFF. Dans l'ensemble, le montant réaffecté s'est établi à 455,1 millions d'USD, soit 15% des financements distribués au titre du SAFF (3,04 milliards d'USD). Ce montant a été calculé en prenant en compte les financements attribués aux pays sortis du cycle, auxquels s'ajoutent les reliquats des projets approuvés et les projets annulés.
13. La répartition des fonds réaffectés par division régionale et catégorie de revenu est exposée au tableau 4. La Division Afrique de l'Ouest et du Centre a capté la plus grande part des fonds réaffectés, suivie de la Division Afrique orientale et australe. Dans le classement des catégories de revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu 54% des ressources réaffectées, suivis des pays à faible revenu, avec 32%. Globalement, 86% des ressources réaffectées sont allées aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Tableau 4

Fonds réaffectés au cours de FIDA10, par région et par catégorie de revenu

<i>Division régionale</i>	<i>Montant en USD</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Catégorie de revenu</i>	<i>Montant en USD</i>	<i>Pourcentage</i>
APR	105,3	23%	PFR	145,8	32%
ESA	134,2	29%	PRI, tranche inférieure	243,9	54%
LAC	53,7	12%	PRI, tranche supérieure	65,4	14%
NEN	24,7	5%	Total	455,1	100%
WCA	137,2	30%			
Total	455,1	100%			

Acronymes: PFR = pays à faible revenu, PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

14. Le tableau 5 indique le montant des ressources réaffectées ou mises à disposition par région au cours de FIDA10, exprimé en pourcentage des allocations régionales respectives de la première année. Point significatif, la Division Amérique latine et Caraïbes a mis à disposition environ 16% des financements qu'elle avait reçus. À l'inverse, à la fin du cycle, la Division Afrique de l'Ouest et du Centre avait absorbé 12% de ressources de plus que le montant alloué la première année.

Tableau 5

Part des ressources initialement allouées utilisée à la fin de la période de FIDA10

<i>Division régionale</i>	<i>Financement net reçu (+) ou mis à disposition (-) à la fin de FIDA10, exprimé en % des allocations de FIDA10 pour la première année</i>
APR	3
ESA	2%
LAC	-16%
NEN	-1%
WCA	12%

15. À la fin de FIDA10, après réaffectation des fonds et prise en compte de la surprogrammation, le montant total des ressources distribuées s'établit à 3,08 milliards d'USD. Ce montant dépasse l'allocation initialement prévue au titre du SAFP (3,04 milliards d'USD) de 44,0 millions d'USD, ce qui correspond au montant surprogrammé et réparti par la direction conformément à la méthode du SAFP.
16. Le tableau 6 illustre la répartition des ressources de base par catégorie de revenu, conditions de prêt et région géographique. Au cours de la dernière année du cycle, la part des ressources de base affectée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avait atteint 92%, soit une augmentation par rapport aux 89% affectés dans l'allocation initiale. En ce qui concerne les conditions de financement, les pays empruntant à des conditions particulièrement favorables ont reçu 66% des ressources de base, et les pays d'Afrique subsaharienne, 53%.

Tableau 6

SAFP pour FIDA10: Répartition des ressources de base par catégorie de revenu

	Année 1	Année 3
Catégorie de revenu		
PFR + PRI, tranche inférieure	89%	92%
PFR	38%	39%
PRI, tranche inférieure	51%	53%
PRI, tranche supérieure	11%	8%
Total	100%	100%
Conditions de prêt		
Conditions particulièrement favorables	62%	66%
CSD	9%	9%
CSD/Conditions particulièrement favorables	16%	19%
Conditions particulièrement favorables	38%	38%
Mixtes	21%	21%
Ordinaires	17%	12%
Total	100%	100%
Afrique	51%	55%
Afrique subsaharienne	49%	53%
Afrique: autre	3%	2%

Acronymes: PFR = pays à faible revenu, PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Notes attribuées aux pays dans le Système d'allocation fondé sur la performance pour 2018 et allocations de FIDA11 pour 2019-2021

Tableau 1

Asie et Pacifique

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFF pour FIDA11					Conditions de prêt et admissibilité au CSD				Allocations pour FIDA11			
	RNB/hab 2017 (USD) ¹	Population rurale 2017	Note IVF (2019- 2021)	Note EPSR 2018	Note PPD 2018	Classement des pays par catégorie de revenu ²	Condi- tions de prêt d'échéance ³	Prime d'échéance ³	Part de libéralité ^{4,*}	Allocations initiales accordées au titre du SAFF aux pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables**	Prêts à des conditions particulière- ment favorables	Allocations supplémentaires à des conditions particulièrement favorables	Total des allocations pour FIDA11
Afghanistan ^{5,11}	570	25 734 438	1,73	3,10	4,19	PFR	PF		100%	40 000 000	-	10 000 000	50 000 000
Bangladesh ^{6,7,11}	1 470	105 734 447	1,49	3,74	5,96	PRI, tranche inférieure	M		0%	-	-	-	119 702 882
Bhoutan ^{7,8,11}	2 720	483 799	1,46	4,16	5,77	PRI, tranche inférieure	PF		0%	-	-	-	11 281 031
Cambodge ^{9,11}	1 230	12 615 435	1,54	3,75	5,93	PRI, tranche inférieure	PF		0%	-	-	-	54 395 170
Chine	8 690	583 630 703	1,32	4,17	5,83	PRI, tranche supérieure	O	Norme	0%	-	-	-	134 995 532
Inde ¹⁰	1 820	890 086 071	1,50	4,12	5,94	PRI, tranche inférieure	O	Exonéré	0%	-	-	-	166 250 000
Indonésie	3 540	118 328 856	1,33	3,97	5,43	PRI, tranche inférieure	O	Décote	0%	-	-	-	84 355 555
Kiribati ^{5,11}	2 780	64 481	1,69	3,28	4,69	PRI, tranche inférieure	PF		100%	3 600 000	-	900 000	4 500 000
Maldives ⁸	9 570	229 051	1,38	3,15	5,12	PRI, tranche supérieure	PF		50%	1 215 000	1 215 000	2 070 000	4 500 000
Népal ¹¹	790	23 624 810	1,54	3,75	5,93	PFR	PF		0%	-	-	-	78 848 934
Pakistan	1 580	118 800 621	1,56	3,46	5,06	PRI, tranche inférieure	M		0%	-	-	-	111 546 237
République démocratique populaire lao ^{6,11}	2 270	4 069 015	1,42	3,42	2,05	PRI, tranche inférieure	M		0%	-	-	-	13 237 685
Samoa ⁸	4 100	159 450	1,42	3,92		PRI, tranche supérieure	PF		100%	3 600 000	-	900 000	4 500 000
Sri Lanka ¹⁰	3 840	17 482 221	1,45	3,56	5,93	PRI, tranche inférieure	O	Exonéré	0%	-	-	-	42 758 466
Tonga ⁸	4 010	82 205	1,35	3,60	5,53	PRI, tranche supérieure	PF		100%	3 600 000	-	900 000	4 500 000
Viet Nam ¹⁰	2 170	62 217 124	1,39	3,82	5,96	PRI, tranche inférieure	O	Exonéré	0%	-	-	-	43 000 000
Total Asie et Pacifique										52 015 000	1 215 000	14 770 000	928 371 492
Total FIDA													3 325 000 000

* Formule d'exécution du CSD de 2007 – voir document EB 2007/90/R.2.

** Pour les pays pouvant prétendre à recevoir la totalité de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 80% de l'allocation totale. Pour les pays pouvant prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 27% de l'allocation totale.

Acronymes: RNB/hab = Revenu national brut par habitant; IVF = Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; CSD = Cadre pour la soutenabilité de la dette; M = mixtes; PF = particulièrement favorables; O = ordinaires; PFR = pays à faible revenu; PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRI = pays à revenu intermédiaire; PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Tableau 2
Afrique orientale et australe

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA11					Conditions de prêt et admissibilité au CSD				Allocations pour FIDA11			
	RNB/hab 2017 (USD) ¹	Population rurale 2017	Note IVF (2019- 2021)	Note EPSR 2018	Note PPD 2018	Classement des pays par catégorie de revenu ²	Condi- tions de prêt d'échéance ³	Prime d'échéance ³	Part de libéralité ^{4,*}	Allocations initiales accordées au titre du SAFP aux pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables**	Prêts à des conditions particulière- ment favorables	Allocations supplémentaires à des conditions particulièrement favorables	Total des allocations pour FIDA11
Angola ^{10,11}	3 330	16 209 154	1,56	3,29	3,26	PRI, tranche inférieure	O	Exonéré	0%				29 754 999
Burundi ^{5,11}	290	9 488 071	1,60	3,22	5,46	PFR	PF		100%	50 923 901		12 730 975	63 654 876
Comores ^{5,8,11}	760	581 613	1,45	2,95		PFR	PF		50%	2 532 607	2 532 607	4 314 813	9 380 027
Érythrée ^{5,11}	1 083	5 085 602	1,78	1,93	5,88	PFR	PF		100%	29 663 801		7 415 950	37 079 751
Éthiopie ¹¹	740	83 568 162	1,56	3,47	5,96	PFR	PF		50%	35 097 317	35 097 317	59 795 430	129 990 064
Kenya ⁷	1 440	36 532 381	1,51	3,91	5,63	PRI, tranche inférieure	M		0%				76 810 020
Lesotho ^{7,11}	1 280	1 599 696	1,31	3,54	4,52	PRI, tranche inférieure	M		0%				16 199 036
Madagascar ¹¹	400	16 269 226	1,66	3,43	5,93	PFR	PF		50%	22 545 624	22 545 624	38 411 062	83 502 309
Malawi ¹¹	320	15 521 896	1,60	3,53	5,88	PFR	PF		50%	22 621 646	22 621 646	38 540 582	83 783 874
Mozambique ^{5,11}	420	19 932 709	1,67	3,64	5,64	PFR	PF		100%	68 290 974		17 072 744	85 363 718
Ouganda ¹¹	600	35 664 553	1,59	3,73	5,64	PFR	PF		0%				99 567 042
République-Unie de Tanzanie ¹¹	905,24	38 384 531	1,56	3,66	5,63	PFR	PF		0%				58 800 000
Rwanda ¹¹	720	8 456 641	1,54	4,06	5,94	PFR	PF		0%				54 471 273
Soudan du Sud ⁵	546	10 152 625	1,00	1,87	1,00	PFR	PF		100%	7 893 591		1 973 398	9 866 989
Zambie ^{6,7,11}	1 300	9 941 946	1,45	3,69	4,49	PRI, tranche inférieure	M		0%				37 491 586
Zimbabwe ⁵	910	11 206 118	1,63	3,26	3,01	PFR	PF		0%				35 687 318
Total Afrique orientale et australe										239 569 462	82 797 194	180 254 953	911 402 884
Total FIDA													3 325 000 000

* Formule d'exécution du CSD de 2007 – voir document EB 2007/90/R.2.

** Pour les pays pouvant prétendre à recevoir la totalité de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 80% de l'allocation totale. Pour les pays pouvant prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 27% de l'allocation totale.

Acronymes: RNB/hab = Revenu national brut par habitant; IVF = Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; CSD = Cadre pour la soutenabilité de la dette; M = mixtes; PF = particulièrement favorables; O = ordinaires; PFR = pays à faible revenu; PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRI = pays à revenu intermédiaire; PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Tableau 3
Amérique latine et Caraïbes

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA11					Conditions de prêt et admissibilité au CSD				Allocations pour FIDA11			
	RNB/hab 2017 (USD) ¹	Population rurale 2017	Note IVF (2019- 2021)	Note EPSR 2018	Note PPD 2018	Classement des pays par catégorie de revenu ²	Condi- tions de prêt ³	Prime d'échéance ³	Part de libéralité*	Allocations initiales accordées au titre du SAFP aux pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables**	Prêts à des conditions particulière- ment favorables	Allocations supplémentaires à des conditions particulièrement favorables	Total des allocations pour FIDA11
Argentine	13 040	3 528 402	1,32	4,12	4,71	Pays à revenu élevé	O	Norme	0%				13 131 915
Bolivie (État plurinational de) ¹⁰	3 130	3 392 510	1,42	4,04	5,91	PRI, tranche inférieure	O	Exonéré	0%				23 601 282
Brésil	8 580	28 940 383	1,18	4,16	5,74	PRI, tranche supérieure	O	Norme	0%				35 659 394
Cuba	7 709	2 607 012	1,37	3,76	5,77	PRI, tranche supérieure	O	Norme	0%				15 501 417
Équateur	5 890	5 949 039	1,33	4,13	5,86	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				23 468 778
Guatemala	4 060	8 035 267	1,32	3,99	1,00	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				11 339 549
Guyana ^{6,8}	4 460	553 960	1,32	3,60	3,96	PRI, tranche supérieure	PF		0%				7 023 078
Haïti ^{5,11}	760	4 295 527	1,61	3,25	3,01	PFR	PF		100%	19 048 111	4 762 028		23 810 139
Mexique	8 610	26 111 648	1,31	4,31	5,87	PRI, tranche supérieure	O	Norme	0%				38 452 817
Nicaragua ⁶	2 130	2 521 789	1,45	3,67	5,92	PRI, tranche inférieure	M		0%				23 035 434
Pérou	5 970	6 679 806	1,28	4,29	5,89	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				23 968 777
République dominicaine	6 630	2 083 737	1,33	3,78	4,68	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				12 375 596
Total Amérique latine et Caraïbes										19 048 111	4 762 028		251 368 178
Total FIDA													3 325 000 000

* Formule d'exécution du CSD de 2007 – voir document EB 2007/90/R.2.

** Pour les pays pouvant prétendre à recevoir la totalité de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 80% de l'allocation totale. Pour les pays pouvant prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 27% de l'allocation totale.

Acronymes: RNB/hab = Revenu national brut par habitant; IVF = Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; CSD = Cadre pour la soutenabilité de la dette; M = mixtes; PF = particulièrement favorables; O = ordinaires; PFR = pays à faible revenu; PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRI = pays à revenu intermédiaire; PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Tableau 4
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA11					Conditions de prêt et admissibilité au CSD				Allocations pour FIDA11			
	RNB/hab 2017 (USD) ¹	Population rurale 2017	Note IVF (2019- 2021)	Note EPSR 2018	Note PPD 2018	Classement des pays par catégorie de revenu ²	Condi- tions de prêt	Prime d'échéance ³	Part de libéralité*	Allocations initiales accordées au titre du SAFP aux pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables**	Prêts à des conditions particulière- ment favorables	Allocations supplémentaires à des conditions particulièrement favorables	Total des allocations pour FIDA11
Djibouti ^{5,6,8,11}	1 880	215 102	1,60	3,17	3,71	PRI, tranche inférieure	PF		0%				6 617 006
Égypte	3 010	55 283 371	1,50	3,60	4,78	PRI, tranche inférieure	O	Décote	0%				64 534 943
Iraq ⁵	4 770	11 588 406	1,62	3,42		PRI, tranche supérieure	O	Exonéré	0%				25 561 898
Jordanie	3 980	1 540 054	1,37	3,76	5,85	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				15 087 638
Kirghizistan	1 130	3 968 092	1,43	3,77	5,88	PRI, tranche inférieure	PF		50%	8 519 700	8 519 700	14 515 044	31 554 443
Maroc	2 863	13 876 964	1,38	4,04	4,97	PRI, tranche inférieure	O	Décote	0%				36 691 376
Ouzbékistan	1 980	20 527 007	1,36	3,24	5,77	PRI, tranche inférieure	M		0%				49 000 572
République arabe syrienne ⁵	1 178	7 588 024	1,73	2,34	1,00	PFR	PF		0%				14 211 460
République de Moldova	2 180	1 944 979	1,41	4,31	5,87	PRI, tranche inférieure	M		0%				20 750 972
Soudan ^{5,11}	2 379	26 659 987	1,74	3,03	5,95	PRI, tranche inférieure	PF		100%	50 355 702		12 588 926	62 944 628
Tadjikistan	990	6 510 975	1,49	3,45	5,90	PFR	PF		50%	6 750 000	6 750 000	11 500 000	25 000 000
Tunisie	3 500	3 775 734	1,44	3,91	5,87	PRI, tranche inférieure	O	Décote	0%				23 897 146
Turquie	10 930	20 700 601	1,34	3,80	3,04	PRI, tranche supérieure	O	Norme	0%				21 000 368
Yémen ^{5,11}	935	18 145 527	1,69	2,79	1,00	PFR	PF		100%	8 000 000		2 000 000	10 000 000
Total Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe										73 625 402	15 269 700	40 603 969	406 852 451
Total FIDA													3 325 000 000

* Formule d'exécution du CSD de 2007 – voir document EB 2007/90/R.2.

** Pour les pays pouvant prétendre à recevoir la totalité de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 80% de l'allocation totale. Pour les pays pouvant prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 27% de l'allocation totale.

Acronymes: RNB/hab = Revenu national brut par habitant; IVF = Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; CSD = Cadre pour la soutenabilité de la dette; M = mixtes; PF = particulièrement favorables; O = ordinaires; PFR = pays à faible revenu; PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRI = pays à revenu intermédiaire; PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Tableau 5
Afrique de l'Ouest et du Centre

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA11					Conditions de prêt et admissibilité au CSD				Allocations pour FIDA11			Total des allocations pour FIDA11
	RNB/hab 2017 (USD) ¹	Population rurale 2017	Note IVF (2019-2021)	Note EPSR 2018	Note PPD 2018	Classement des pays par catégorie de revenu ²	Conditions de prêt	Prime d'échéance ³	Part de libéralité [*]	Allocations initiales accordées au titre du SAFP aux pays admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables ^{**}	Prêts à des conditions particulièrement favorables	Allocations supplémentaires à des conditions particulièrement favorables	
Bénin ¹¹	800	6 163 729	1,52	3,59	3,37	PFR	PF		50%	7 901 243	7 901 243	13 461 377	29 263 862
Burkina Faso ¹¹	610	13 145 355	1,57	3,89	5,90	PFR	PF		0%				68 155 269
Cameroun ⁷	1 360	10 706 554	1,48	3,50	5,92	PRI, tranche inférieure	M		0%				46 970 628
Congo ⁵	1360	1 777 502	1,57	2,98	1,00	PRI, tranche inférieure	M		0%				7 991 611
Côte d'Ivoire ^{5,6}	1 540	10 800 231	1,38	3,78	1,32	PRI, tranche inférieure	M		0%				18 389 535
Gabon	6 610	252 130	1,40	3,25	5,49	PRI, tranche supérieure	O	Décote	0%				5 956 671
Gambie (La) ^{5,11}	450	823 633	1,53	3,19	5,88	PFR	PF		100%	17 016 190		4 254 047	21 270 237
Ghana ⁶	1490	12 884 884	1,38	4,01	5,62	PRI, tranche inférieure	M		0%				46 045 375
Guinée ¹¹	820	7 865 573	1,55	3,38	2,95	PFR	PF		50%	7 951 993	7 951 993	13 547 840	29 451 826
Guinée-Bissau ^{5,11}	660	915 118	1,46	3,04	5,78	PFR	PF		50%	5 181 139	5 181 139	8 827 126	19 189 405
Libéria ^{5,11}	380	2 342 057	1,50	3,12	5,90	PFR	PF		50%	9 191 311	9 191 311	15 659 271	34 041 892
Mali ⁵	770	10 857 998	1,58	3,59	5,40	PFR	PF		50%	14 486 933	14 486 933	24 681 442	53 655 308
Mauritanie ¹¹	1100	1 723 120	1,58	3,46	5,87	PRI, tranche inférieure	PF		100%	18 957 581		4 739 395	23 696 976
Niger ¹¹	360	17 331 576	1,67	3,41	5,94	PFR	PF		50%	23 864 625	23 864 625	40 658 250	88 387 501
Nigéria	2080	96 582 747	1,46	3,54	4,87	PRI, tranche inférieure	M		0%				87 465 926
République centrafricaine ^{5,11}	390	2 765 350	1,56	2,83	5,76	PFR	PF		100%	28 263 280		7 065 820	35 329 100
République démocratique du Congo ^{5,11}	450	45 926 997	1,54	2,74	1,00	PFR	PF		50%	9 852 510	9 852 510	16 785 758	36 490 778
Sao Tomé-et-Principe ^{8,11}	1 770	69 116	1,48	3,56	5,81	PRI, tranche inférieure	PF		100%	4 264 041		1 066 010	5 330 051
Sénégal ¹¹	950	8 809 111	1,59	3,68	5,93	PFR	PF		0%				51 863 209
Sierra Leone ¹¹	510	4 480 898	1,47	3,35	5,89	PFR	PF		50%	11 022 943	11 022 943	18 779 829	40 825 715
Tchad ^{5,11}	630	11 505 477	1,70	2,98	5,87	PFR	PF		100%	49 346 650		12 336 663	61 683 313
Togo ^{5,11}	610	4 603 369	1,61	3,33	1,00	PFR	PF		50%	4 198 717	4 198 717	7 153 370	15 550 805
Total Afrique de l'Ouest et du Centre										211 499 156	93 651 415	189 016 198	827 004 994
Total FIDA													3 325 000 000

* Formule d'exécution du CSD de 2007 – voir document EB 2007/90/R.2.

** Pour les pays pouvant prétendre à recevoir la totalité de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 80% de l'allocation totale. Pour les pays pouvant prétendre à recevoir 50% de leur allocation sous forme de dons, les chiffres donnés dans la colonne correspondent à 27% de l'allocation totale.

Acronymes: RNB/hab = Revenu national brut par habitant; IVF = Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; CSD = Cadre pour la soutenabilité de la dette; M = mixtes; PF = particulièrement favorables; O = ordinaires; PFR = pays à faible revenu; PRI, tranche inférieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; PRI = pays à revenu intermédiaire; PRI, tranche supérieure = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Notes en bas de page

1. Méthode Atlas de la Banque mondiale, disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.CD>.
 2. *Country and Lending Groups*, Banque mondiale, disponible à l'adresse <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.
 3. Les reclassements dans une catégorie inférieure de prime d'échéance seront effectifs à compter de l'année civile suivante, tandis que les reclassements dans une catégorie supérieure de prime d'échéance seront effectifs à compter de la première année civile de la période de reconstitution suivante. Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de la modulation des primes d'échéance, telle que décrite dans le document EB 2018/125/R.45.
 4. La part du financement disponible sous forme de dons aux pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables est déterminée par le CSD. Les critères d'admissibilité du CSD sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année civile.
 5. Le pays est classé parmi les pays en situation de fragilité et de conflit selon la liste harmonisée de la Banque mondiale. Les pays admis à bénéficier de conditions ordinaires sont exonérés de la majoration de la prime d'échéance (sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de la modulation des primes d'échéance, telle que décrite dans le document EB 2018/125/R.45).
 6. Le RNB/hab du pays se situe au-dessus du plafond opérationnel du FIDA depuis plus de deux ans, mais le pays n'est pas jugé suffisamment solvable pour bénéficier de financements à des conditions ordinaires. À moins qu'il n'entre dans la catégorie des petits États et ne soit donc admis à bénéficier de conditions particulièrement favorables, les financements sont accordés à des conditions mixtes.
 7. Les conditions de prêt s'appliquant au pays sont passées de « particulièrement favorables » à « mixtes » au cours de la période de reconstitution; le pays sera graduellement soumis aux nouvelles conditions de prêt, conformément au mécanisme d'introduction et de suppression progressives, si ce dernier est approuvé par le Conseil d'administration en application des documents EB 2018/125/R.7 et EB 2018/125/R.8.
 8. Le pays fait partie des petits États. Si le pays est normalement admis à bénéficier de prêts consentis à des conditions mixtes, il bénéficie ici de conditions particulièrement favorables. Si le pays est admis à bénéficier de conditions ordinaires, il est exonéré de la majoration de la prime d'échéance (sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de la modulation des primes d'échéance, telle que décrite dans le document EB 2018/125/R.45).
 9. Le RNB/hab du pays se situe au-dessus du plafond opérationnel du FIDA depuis un ou deux ans; le pays peut donc encore prétendre à des conditions particulièrement favorables au FIDA.
 10. Le pays est admis à bénéficier de prêts à des conditions ordinaires depuis FIDA9 ou FIDA10 et est donc exonéré de toute majoration de la prime d'échéance. Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de la modulation des primes d'échéance, telle que décrite dans le document EB 2018/125/R.45.
 11. Le pays se situe dans la catégorie des pays les moins avancés conformément au classement des Nations Unies, disponible à l'adresse www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category.html.
-

Notes affectées à la performance du secteur rural pour 2018

Tableau 1
Asie et Pacifique

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Cambodge	Chine	Inde	Indonésie	Kiribati	Maldives	Népal	Pakistan	République démocratique populaire lao	Samoa	Sri Lanka	Tonga	Viet Nam
1. Cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales et aux populations rurales																
1.1 Cadre politique et juridique applicable au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale	3,6	4,2	4,4	3,1	4,7	4,2	3,9	3,5	2,6	4,0	4,2	4,3	4,7	4,2	4,0	4,2
1.2 Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,8	3,8	4,0	3,8	3,4	4,9	4,4	3,0	3,0	4,4	3,5	2,3	3,9	4,4	3,5	3,3
1.3 Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	1,8	3,3	4,2	4,2	3,4	4,7	3,9	4,2	3,9	4,2	4,2	3,4	3,3	3,6	3,4	4,2
2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural																
2.1 Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	1,9	3,4	5,0	3,2	4,5	4,4	3,8	2,5	2,5	3,2	3,2	2,1	4,0	2,9	3,5	3,2
2.2 Responsabilité, transparence et corruption	2,0	2,9	4,6	2,3	2,7	4,4	4,0	3,5	2,5	3,2	3,2	2,2	4,0	3,7	3,5	2,7
3. Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement																
3.1 Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	3,4	3,6	4,8	4,4	4,2	4,2	4,1	4,6	4,2	3,8	4,3	4,5	4,0	3,7	4,2	4,8
3.2 Politiques nationales sur les changements climatiques	3,0	4,1	4,1	3,9	3,6	4,1	4,0	4,6	3,8	3,1	3,4	4,1	3,3	2,7	3,9	3,8
3.3 Accès à la terre	1,3	3,4	3,9	4,0	3,8	3,2	4,9	3,5	3,0	3,2	3,6	3,8	4,0	2,7	3,9	3,2
3.4 Accès à l'eau	2,7	4,0	5,2	3,5	4,5	4,1	3,8	3,7	4,7	4,2	3,2	3,1	4,2	3,5	4,3	4,4
4. Politiques financières, accès aux services et aux marchés																
4.1 Accès aux services financiers ruraux et utilisation de ces derniers	3,2	3,9	3,9	4,0	4,8	4,6	2,7	2,5	3,0	4,3	3,5	1,9	3,5	3,2	3,5	2,7
4.2 Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,1	2,8	3,8	2,8	4,4	4,0	4,3	2,2	3,2	3,1	3,8	1,9	2,6	3,5	3,3	3,4
4.3 Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	4,0	2,5	4,4	3,3	3,5	3,2	3,0	4,2	3,2	3,6	2,7	3,7	3,5	3,6	3,1	3,7
4.4 Accès aux services de vulgarisation	3,5	5,2	4,1	4,2	4,2	5,0	4,8	2,4	2,4	3,8	3,3	4,7	4,6	4,4	3,9	2,9
5. Nutrition et égalité des sexes																
5.1 Cadre politique sur la nutrition et réalisations	4,2	4,5	4,9	4,6	5,1	4,4	4,9	3,6	2,8	4,2	3,1	4,5	4,1	4,8	2,5	4,8
5.2 Cadre politique pour l'égalité des sexes	3,4	3,4	3,8	3,9	4,8	3,4	4,0	2,5	3,0	2,8	3,5	3,8	3,9	2,8	3,0	4,4
6. Politique macroéconomique et conditions pour le développement rural																
6.1 Politiques monétaires et de change	4,0	4,6	3,2	4,0	4,8	4,4	4,2	3,0	3,0	4,0	3,5	4,3	4,5	3,6	3,5	4,7

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Cambodge	Chine	Inde	Indonésie	Kiribati	Maldives	Népal	Pakistan	République démocratique populaire lao	Samoa	Sri Lanka	Tonga	Viet Nam
6.2 Politique budgétaire et fiscalité	3,5	3,5	4,7	4,0	3,7	2,8	3,6	3,0	2,5	4,2	3,3	3,5	4,5	3,0	3,5	3,8
6.3 Politique de la dette	2,4	4,9	3,5	4,3	4,8	4,3	3,3	2,5	2,5	4,3	3,5	3,2	3,5	3,2	3,5	4,1
6.4 Politique commerciale	4,1	3,2	2,5	3,8	4,5	3,9	3,9	3,5	4,0	3,5	3,0	3,7	4,5	4,2	4,5	4,3
Moyenne de tous les indicateurs	3,1	3,7	4,2	3,8	4,2	4,1	4,0	3,3	3,1	3,7	3,5	3,4	3,9	3,6	3,6	3,8

Tableau 2
Afrique orientale et australe

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Angola	Burundi	Comores	Érythrée	Éthiopie	Kenya	Lesotho	Madagascar	Malawi	Mozambique	Ouganda	République-Unie de Tanzanie	Rwanda	Soudan du Sud	Zambie	Zimbabwe
1. Cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales et aux populations rurales																
1.1 Cadre politique et juridique applicable au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale	3,7	3,5	3,5	2,5	3,4	4,5	2,6	3,0	3,1	3,8	3,2	3,4	4,3	2,0	3,6	3,8
1.2 Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	2,7	3,2	4,0	1,6	3,4	4,1	4,2	4,2	4,5	3,9	4,1	4,2	3,8	1,0	4,7	3,1
1.3 Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,2	2,0	2,6	1,0	3,9	5,0	3,4	4,2	5,0	4,2	4,2	3,8	3,9	2,6	4,2	3,5
2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural																
2.1 Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	2,6	2,1	2,5	1,4	3,1	3,1	4,1	2,2	2,4	3,2	3,4	1,5	3,7	1,0	4,2	1,9
2.2 Responsabilité, transparence et corruption	2,3	1,8	2,5	1,5	2,3	3,0	4,2	3,5	3,6	3,3	2,6	3,6	4,9	1,5	3,2	1,9
3. Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement																
3.1 Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,3	2,9	2,0	1,3	4,0	4,8	3,8	3,4	3,3	3,9	4,0	4,7	3,9	1,2	4,1	3,0
3.2 Politiques nationales sur les changements climatiques	4,4	4,2	4,7	2,4	3,6	4,0	4,0	3,7	3,6	3,7	4,4	4,5	4,1	3,9	4,0	3,4
3.3 Accès à la terre	3,5	3,2	3,0	1,8	2,9	4,4	4,4	4,9	3,5	3,8	3,6	4,1	4,1	2,1	2,6	3,7
3.4 Accès à l'eau	3,1	3,7	3,5	3,0	3,9	4,4	4,3	3,4	4,2	3,5	3,8	3,5	4,7	3,3	3,1	3,4
4. Politiques financières, accès aux services et aux marchés																
4.1 Accès aux services financiers ruraux et utilisation de ces derniers	2,4	3,1	2,5	1,0	2,9	4,6	2,6	3,4	3,5	3,6	4,2	3,2	4,1	1,3	4,5	3,3
4.2 Climat des investissements pour les entreprises rurales	2,6	2,2	2,7	2,0	3,6	2,5	2,2	2,8	2,6	2,6	3,0	3,9	4,0	1,6	3,8	3,3
4.3 Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	3,4	4,2	3,2	3,9	3,5	3,5	2,7	2,4	3,1	4,0	3,0	3,7	3,8	2,0	2,0	3,7
4.4 Accès aux services de vulgarisation	3,6	4,8	2,4	1,0	4,7	4,8	3,8	2,7	4,9	4,4	4,4	3,6	4,1	4,1	5,1	3,9
5. Nutrition et égalité des sexes																
5.1 Cadre politique sur la nutrition et réalisations	2,9	3,8	2,0	2,0	4,4	4,4	3,5	4,0	4,5	4,2	4,7	4,1	3,9	1,0	3,6	4,2
5.2 Cadre politique pour l'égalité des sexes	4,2	4,4	3,0	2,5	4,2	3,7	3,1	2,9	2,5	4,3	4,1	4,0	5,0	2,0	3,2	4,2
6. Politique macroéconomique et conditions pour le développement rural																
6.1 Politiques monétaires et de change	3,3	2,3	3,0	2,8	2,9	3,6	3,2	3,7	2,7	3,1	3,3	3,7	3,8	1,0	3,7	2,8
6.2 Politique budgétaire et fiscalité	4,0	3,4	2,5	1,9	3,8	3,3	4,0	3,5	2,8	2,8	3,4	3,3	3,9	1,0	3,5	3,3

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Angola	Burundi	Comores	Érythrée	Éthiopie	Kenya	Lesotho	Madagascar	Malawi	Mozambique	Ouganda	République-Unie de Tanzanie	Rwanda	Soudan du Sud	Zambie	Zimbabwe
6.3 Politique de la dette	2,6	3,1	3,0	1,6	3,1	3,4	3,8	3,8	3,7	2,8	4,1	4,0	4,2	1,0	3,8	2,5
6.4 Politique commerciale	2,8	3,3	3,5	1,5	2,2	3,3	3,3	3,5	3,5	3,9	3,4	2,9	2,9	2,0	3,3	3,0
Moyenne de tous les indicateurs	3,3	3,2	3,0	1,9	3,5	3,9	3,5	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7	4,1	1,9	3,7	3,3

Tableau 3
Amérique latine et Caraïbes

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Argentine	Bolivie (État plurinational de)	Bésil	Cuba	Équateur	Guatemala	Guyana	Haïti	Mexique	Nicaragua	Pérou	République dominicaine
1. Cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales et aux populations rurales												
1.1 Cadre politique et juridique applicable au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale	4,7	4,5	4,3	4,6	4,1	4,4	3,8	3,4	4,4	4,0	3,5	4,7
1.2 Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	4,5	4,8	5,1	3,3	4,6	4,2	4,9	4,0	4,6	4,3	4,9	4,3
1.3 Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,2	5,0	4,2	3,4	5,0	4,2	3,6	1,8	4,7	3,4	4,2	2,3
2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural												
2.1 Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,6	4,0	4,1	3,5	3,8	3,8	2,2	2,4	3,3	3,8	3,6	2,6
2.2 Responsabilité, transparence et corruption	4,7	3,5	4,1	2,9	3,8	2,7	4,7	2,6	3,9	3,2	3,9	3,9
3. Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement												
3.1 Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,2	4,7	5,1	3,8	4,3	4,9	3,1	3,7	4,1	2,8	4,4	3,8
3.2 Politiques nationales sur les changements climatiques	3,9	3,7	3,8	3,8	3,6	4,2	4,1	3,5	4,1	3,4	4,0	4,2
3.3 Accès à la terre	4,8	4,6	5,0	3,3	5,0	4,4	3,2	3,9	4,7	3,4	4,8	3,4
3.4 Accès à l'eau	3,6	3,0	3,9	4,9	4,8	3,1	4,6	2,7	3,9	3,5	4,2	3,7
4. Politiques financières, accès aux services et aux marchés												
4.1 Accès aux services financiers ruraux et utilisation de ces derniers	3,6	3,5	3,9	2,8	3,4	4,2	2,1	3,5	4,2	3,2	4,4	2,8
4.2 Climat des investissements pour les entreprises rurales	4,1	3,0	4,0	3,1	2,4	3,4	2,6	2,6	4,2	3,4	4,0	4,0
4.3 Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	4,7	3,7	3,6	2,2	3,8	3,5	3,9	3,4	3,9	2,6	3,9	4,0
4.4 Accès aux services de vulgarisation	5,0	4,7	5,1	4,4	5,1	4,7	2,9	4,0	5,1	3,8	4,7	4,1
5. Nutrition et égalité des sexes												
5.1 Cadre politique sur la nutrition et réalisations	4,4	4,2	5,1	4,0	4,8	4,5	3,1	3,6	5,3	4,8	5,2	3,9
5.2 Cadre politique pour l'égalité des sexes	5,0	5,1	4,2	5,4	4,9	3,8	4,1	3,4	4,9	4,6	4,2	4,4
6. Politique macroéconomique et conditions pour le développement rural												
6.1 Politiques monétaires et de change	2,9	3,6	3,6	4,5	4,5	4,6	4,1	3,1	3,8	4,1	4,6	4,4
6.2 Politique budgétaire et fiscalité	3,4	4,2	3,8	4,4	3,8	3,5	3,9	3,4	4,3	3,7	4,2	3,8
6.3 Politique de la dette	3,3	3,6	2,7	3,3	2,8	3,6	4,0	3,0	4,3	4,0	4,1	3,4
6.4 Politique commerciale	3,6	3,3	3,6	3,7	3,7	4,0	3,6	3,9	4,3	3,8	4,8	4,1
Moyenne de tous les indicateurs	4,1	4,0	4,2	3,8	4,1	4,0	3,6	3,3	4,3	3,7	4,3	3,8

Tableau 4
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Djibouti	Égypte	Iraq	Jordanie	Kirghizistan	Maroc	Ouzbékistan	République arabe syrienne	République de Moldova	Soudan	Tadjikistan	Tunisie	Turquie	Yémen
1. Cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales et aux populations rurales														
1.1 Cadre politique et juridique applicable au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale	3,7	4,1	4,0	4,1	3,8	4,5	4,4	2,4	5,1	3,5	4,3	4,7	4,3	1,8
1.2 Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,2	3,6	3,8	3,8	3,6	4,1	2,6	1,3	4,8	2,7	3,0	4,5	3,2	2,7
1.3 Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	1,0	3,3	3,4	3,4	3,9	4,2	2,8	2,6	4,7	3,1	3,6	3,4	3,9	3,9
2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural														
2.1 Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,1	3,3	2,8	2,7	3,0	2,8	2,1	1,3	3,0	3,2	1,3	2,8	2,6	1,3
2.2 Responsabilité, transparence et corruption	2,5	3,0	2,0	3,7	2,9	3,5	1,6	1,3	3,8	3,0	1,8	4,2	3,3	1,5
3. Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement														
3.1 Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	3,9	4,4	4,0	2,9	4,3	4,4	3,4	2,5	4,9	3,0	3,7	3,3	4,2	4,1
3.2 Politiques nationales sur les changements climatiques	4,5	4,1	3,6	4,6	2,6	4,7	4,0	1,9	4,5	3,9	3,2	4,4	3,9	2,1
3.3 Accès à la terre	3,0	3,7	2,7	3,5	4,8	4,8	3,2	2,0	5,0	3,0	4,5	4,1	3,3	3,6
3.4 Accès à l'eau	4,1	4,6	4,1	4,0	4,6	4,9	4,2	4,1	4,5	3,2	4,2	4,1	4,0	3,0
4. Politiques financières, accès aux services et aux marchés														
4.1 Accès aux services financiers ruraux et utilisation de ces derniers	1,4	3,2	1,9	4,2	4,4	3,6	2,5	1,9	2,8	2,6	4,4	3,2	4,0	1,9
4.2 Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,1	3,8	3,2	3,7	2,2	3,4	3,3	3,2	3,4	3,9	2,1	4,4	4,4	3,2
4.3 Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	1,9	3,6	3,7	3,4	4,2	3,6	3,4	3,2	4,9	3,0	4,2	3,9	3,7	3,5
4.4 Accès aux services de vulgarisation	4,1	3,3	2,8	4,0	3,5	3,7	2,7	4,0	4,7	3,1	2,7	4,7	4,6	3,8
5. Nutrition et égalité des sexes														
5.1 Cadre politique sur la nutrition et réalisations	3,2	3,8	4,4	4,6	5,1	5,3	3,7	1,8	4,8	4,2	3,8	5,0	3,9	2,7
5.2 Cadre politique pour l'égalité des sexes	3,2	3,1	3,8	3,5	3,1	4,1	3,3	2,1	4,8	2,8	4,3	3,6	3,3	2,0
6. Politique macroéconomique et conditions pour le développement rural														
6.1 Politiques monétaires et de change	4,1	3,5	4,8	3,8	3,7	4,0	4,0	1,9	3,7	2,4	3,5	3,2	3,6	2,6
6.2 Politique budgétaire et fiscalité	3,9	3,1	3,8	3,9	4,1	3,8	4,2	1,7	4,5	2,9	3,8	3,8	4,1	2,9
6.3 Politique de la dette	3,3	3,4	3,6	3,3	3,4	3,7	4,0	2,7	3,4	1,6	3,4	3,4	3,5	2,8
6.4 Politique commerciale	2,9	3,7	2,7	4,3	4,4	3,7	2,2	2,2	4,5	2,4	3,7	3,5	4,6	3,6
Moyenne de tous les indicateurs	3,2	3,6	3,4	3,8	3,8	4,0	3,2	2,3	4,3	3,0	3,5	3,9	3,8	2,8

Tableau 5
Afrique de l'Ouest et du Centre

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Congo	République démocratique du Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	Mauritanie	Niger	Nigéria	République centrafricaine	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tchad	Togo	
1. Cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales et aux populations rurales																							
1.1 Cadre politique et juridique applicable au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale	3,1	2,9	3,8	4,6	3,3	4,6	4,8	3,6	4,2	3,9	3,2	3,6	3,9	4,2	3,4	3,5	3,1	4,2	3,4	3,8	2,9	3,6	
1.2 Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,3	3,1	3,3	2,9	2,7	4,3	3,0	3,3	4,5	3,8	2,5	2,8	3,5	4,1	3,2	4,1	2,1	3,8	4,0	3,4	2,7	3,0	
1.3 Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,7	5,0	5,0	1,5	1,0	3,5	1,0	4,2	4,2	1,8	3,6	2,0	3,6	2,6	4,2	3,6	3,9	3,4	3,8	2,3	3,4	3,6	
2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural																							
2.1 Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,4	4,1	2,6	2,9	2,0	3,3	3,3	3,0	2,8	3,6	2,0	1,6	4,0	3,5	4,2	2,5	1,6	4,1	3,2	3,3	2,9	3,4	
2.2 Responsabilité, transparence et corruption	4,2	3,7	2,4	1,9	1,5	3,2	2,5	2,8	4,8	2,3	1,5	3,3	3,2	2,6	3,2	3,0	1,6	4,6	4,4	3,7	1,8	3,1	
3. Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement																							
3.1 Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	3,5	4,0	3,7	3,2	3,7	4,5	3,6	4,0	4,7	3,9	2,5	4,4	3,9	3,9	3,0	4,0	3,3	3,7	3,9	3,8	3,8	3,7	
3.2 Politiques nationales sur les changements climatiques	2,7	4,6	4,6	3,6	2,7	3,9	3,7	2,9	4,5	4,7	4,5	3,1	4,2	4,6	3,9	2,6	4,4	4,0	4,1	3,8	4,4	4,3	
3.3 Accès à la terre	3,9	3,8	2,4	4,1	2,4	4,5	2,9	3,2	3,9	3,5	3,9	3,4	3,9	3,2	3,8	2,9	2,7	3,1	2,7	2,9	2,4	3,3	
3.4 Accès à l'eau	3,9	3,6	3,1	3,1	2,9	3,3	2,9	3,7	4,0	3,1	3,4	2,5	3,6	3,9	3,3	3,7	3,5	4,7	4,2	3,5	4,2	3,0	
4. Politiques financières, accès aux services et aux marchés																							
4.1 Accès aux services financiers ruraux et utilisation de	2,9	3,0	1,9	2,1	3,1	2,7	2,5	2,3	4,2	2,8	2,0	3,5	2,6	1,5	2,6	3,9	1,8	1,7	3,3	3,2	1,4	3,1	

Indicateurs d'évaluation de la performance du secteur rural ces derniers	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Congo	République démocratique du Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	Mauritanie	Niger	Nigéria	République centrafricaine	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tchad	Togo	
4.2 Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,7	3,8	3,5	1,6	1,8	3,2	3,0	3,3	4,1	3,1	3,5	2,5	4,3	1,8	1,8	3,0	2,1	1,8	2,0	1,9	3,1	3,8	
4.3 Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	2,9	4,1	4,2	3,5	3,6	3,5	3,8	3,8	3,1	3,4	4,0	2,3	3,5	3,8	4,1	4,0	3,3	3,8	4,5	3,5	4,6	4,0	
4.4 Accès aux services de vulgarisation	4,4	4,8	3,8	1,7	2,9	4,1	3,3	2,5	5,1	4,3	1,7	4,8	1,7	5,3	3,8	4,4	1,7	3,2	2,8	5,0	2,4	1,8	
5. Nutrition et égalité des sexes																							
5.1 Cadre politique sur la nutrition et réalisations	4,0	4,4	4,3	3,6	3,8	4,3	4,5	4,0	4,6	3,7	4,0	2,3	3,8	4,2	3,3	4,5	3,2	3,9	4,3	4,0	3,1	3,5	
5.2 Cadre politique pour l'égalité des sexes	3,1	2,8	3,8	3,4	1,7	3,2	2,2	2,6	3,4	3,4	3,5	2,9	2,5	3,3	2,8	3,0	3,0	3,3	4,3	2,6	2,7	3,7	
6. Politique macroéconomique et conditions pour le développement rural																							
6.1 Politiques monétaires et de change	3,5	4,4	4,5	3,6	2,9	4,4	4,2	2,6	3,6	2,5	3,0	2,8	4,4	2,8	3,1	4,1	3,7	4,0	4,1	2,7	3,1	3,2	
6.2 Politique budgétaire et fiscalité	3,2	3,8	3,2	2,8	3,2	3,5	3,8	3,5	3,5	3,0	2,5	4,1	3,5	3,7	3,6	2,9	3,3	4,1	3,5	3,5	3,1	3,3	
6.3 Politique de la dette	4,0	4,2	4,0	2,9	4,3	3,8	3,4	2,5	3,6	3,8	2,5	3,7	4,5	3,2	3,9	4,6	2,5	3,3	3,8	3,7	2,5	2,8	
6.4 Politique commerciale	4,0	4,0	2,2	3,6	2,6	4,1	3,3	2,8	3,4	3,5	4,0	3,6	3,8	3,7	3,4	3,0	2,9	3,0	3,7	3,2	2,2	2,9	
Moyenne de tous les indicateurs	3,6	3,9	3,5	3,0	2,7	3,8	3,2	3,2	4,0	3,4	3,0	3,1	3,6	3,5	3,4	3,5	2,8	3,6	3,7	3,4	3,0	3,3	